



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 22 - 26 mars 2010

**Comité des normes et Organe subsidiaire chargé du règlement des
différents: composition et remplaçants potentiels**

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

I. INTRODUCTION

1. À sa première session, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-1, 2006) a établi deux organes subsidiaires: le Comité des normes et l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends. Le mandat et le règlement intérieur de ces deux organes se trouvent, pour le Comité des normes, à l'Appendice III du rapport de la première session de la Commission (2006) et, pour l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends, à l'Appendice 16 du rapport de la quatrième session de la Commission (2009).
2. La composition de ces organes subsidiaires et les remplaçants potentiels de leurs membres, qui ont été confirmés pour la dernière fois lors de la quatrième session de la Commission (2009), doivent être revus pour s'assurer que les membres sont toujours éligibles, compte tenu du mandat et du règlement intérieur de ces organes. De nouvelles candidatures doivent être présentées pour les sièges vacants.

II. COMPOSITION DU COMITÉ DES NORMES ET REMPLAÇANTS POTENTIELS

3. Le Règlement intérieur du Comité des normes stipule que:

« Les membres du Comité sont des fonctionnaires expérimentés des Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) désignés par les parties contractantes et ayant des qualifications dans une discipline scientifique biologique (ou équivalent) en matière de protection des végétaux, ainsi qu'une expérience et des compétences en ce qui concerne, notamment:

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

- la mise en œuvre concrète d'un système phytosanitaire national ou international;
- l'administration d'un système phytosanitaire national ou international; et
- l'application de mesures phytosanitaires liées au commerce international. » [extrait de l'Article 1er]

« Chaque région de la FAO peut décider de ses propres procédures de sélection des membres qui la représentent au Comité des normes. Le Secrétariat de la CIPV est informé des candidatures qui sont soumises à la CMP pour confirmation. » [extrait de l'Article 1er]

« Conformément à ses propres procédures, chaque région de la FAO formule des candidatures de remplaçants potentiels des membres du Comité des normes et les soumet à la CMP pour confirmation. Une fois confirmés, les remplaçants potentiels sont valides pour les mêmes périodes que celles spécifiées à l'Article 3. Les remplaçants potentiels disposent des qualifications exigées des membres aux termes du présent règlement. Chaque région de la FAO désigne au plus deux remplaçants potentiels. Lorsqu'une région nomme deux candidats, elle indique dans quel ordre ils siégeront à titre de remplaçant en vertu du présent article. » [extrait de l'Article 2]

« Les membres du Comité des normes sont désignés pour un mandat de trois ans. Les membres ne peuvent effectuer plus de deux mandats, à moins qu'une région ne sollicite une exemption de la CMP pour permettre à l'un de ses membres d'assurer un mandat supplémentaire. Ce membre peut alors exercer un mandat supplémentaire. Les régions peuvent présenter de nouvelles demandes d'exemption pour le même membre à chaque expiration du mandat de celui-ci. Le mandat partiel d'un membre sortant achevé par un remplaçant n'est pas considéré comme un mandat aux fins du présent règlement. » [extrait de l'Article 3]

4. À sa cinquième session, la Commission devra confirmer deux membres du Comité des normes (tous deux pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Le mandat de l'un des membres actuels du Comité s'achève en 2010, tandis qu'un autre membre du Comité quittera son siège en mars 2010, à l'issue de la cinquième session de la CMP (voir annexe 1A). À sa cinquième session, la Commission devra garder présent à l'esprit que les membres actuels du Comité des normes dont le premier mandat arrive à son terme, sont rééligibles.
5. La Commission devrait également confirmer trois remplaçants potentiels pour le Comité des normes (un pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un pour l'Amérique du Nord, en remplacement du représentant des États-Unis, et un pour le Pacifique Sud-Ouest pour le siège vacant précédemment occupé par le représentant des îles du Pacifique). Le mandat de deux remplaçants potentiels actuels pour le Comité des normes se termine en 2010 et un autre siège est vacant (voir annexe 1B). Outre les membres remplaçants, la CMP devra aussi confirmer l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seront appelés à prendre leurs fonctions pour chaque région.
6. La Commission est invitée à:
 1. Prendre note de la composition actuelle du Comité des normes, comme indiquée à l'Annexe 1A, et des remplaçants potentiels pour le Comité, comme indiqués à l'Annexe 1B;
 2. Confirmer les nouveaux membres et les remplaçants potentiels, selon qu'il convient;
 3. Confirmer l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seront appelés à prendre leurs fonctions pour chaque région.

III. COMPOSITION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET REMPLAÇANTS POTENTIELS

7. Le règlement intérieur de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends stipule que:

« Le mandat des membres de l'Organe subsidiaire est de deux ans au minimum et de six ans au maximum, à moins qu'une région ne sollicite une exemption de la CMP pour permettre à l'un de ses membres d'assurer un mandat supplémentaire. Ce membre peut alors exercer un mandat supplémentaire. Les régions peuvent présenter de nouvelles demandes d'exemption pour le même membre à chaque expiration du mandat de celui-ci. Le mandat partiel d'un membre sortant achevé par un remplaçant n'est pas considéré comme un mandat aux fins du présent règlement. » [extrait de l'Article 1]

« [Les membres] devront:

- avoir l'expérience des systèmes phytosanitaires;
- bien connaître la CIPV et les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires;
- avoir de l'expérience en matière de réglementation et de législation; et
- avoir de préférence une certaine connaissance du règlement des différends et/ou posséder des qualifications ou une expérience en la matière. » [extrait de l'Article 4]

« Conformément à ses propres procédures, chaque région de la FAO formule des candidatures de remplaçants potentiels des membres de l'Organe subsidiaire et les soumet à la CMP pour confirmation. Une fois confirmés, les remplaçants potentiels sont validés pour les mêmes périodes que celles spécifiées à l'Article 1. Les remplaçants potentiels disposent des qualifications exigées pour les membres aux termes du présent règlement. » [extrait de l'Article 2]

8. Comme dans le cas du Comité des normes, chaque région de la FAO peut décider de ses propres procédures de sélection des membres qui la représentent au sein de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends. Le Secrétariat de la CIPV est informé des candidatures qui sont soumises à la Commission pour confirmation.

9. À sa cinquième session, la CMP devra confirmer quatre membres de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends (un pour l'Asie, un pour l'Europe, un pour le Proche-Orient et un pour le Pacifique Sud-Ouest). Le mandat de ces quatre membres actuels de l'Organe subsidiaire prend fin en 2010 (voir annexe 2A). La Commission devra garder présent à l'esprit que tous les membres actuels de l'Organe subsidiaire sont rééligibles.

10. La Commission devrait aussi confirmer les remplaçants potentiels de deux membres de l'Organe subsidiaire (un pour l'Afrique et un pour le Proche-Orient). Le mandat de ces deux remplaçants potentiels se termine en 2010 (voir annexe 2B).

11. La Commission est invitée à:

1. Prendre note de la composition actuelle de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends, comme indiquée à l'annexe 2A, et des remplaçants potentiels pour l'Organe subsidiaire, comme indiqués à l'annexe 2B;
2. Confirmer les nouveaux membres et les remplaçants potentiels, selon qu'il convient.

Annexe 1

**COMITÉ DES NORMES:
COMPOSITION ET REMPLAÇANTS POTENTIELS**

ANNEXE 1A - Comité des normes – Composition

Région FAO	Pays	Nom	Désigné / confirmé par	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
Afrique	Afrique du Sud	M. Michael HOLTZHAUSEN	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	Maroc	M. Lahcen ABAHA	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012
	Nigeria	Mme Olofunke AWOSUSI	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2011
	Zambie	M. Arundel SAKALA	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012
Asie	Chine	M. Fuxiang WANG	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	Inde	M. Prabhakar CHANDURKAR	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	Indonésie	M. Dwi Putra SETIAWAN	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012
	Japon	M. Motoi SAKAMURA	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
Europe	Allemagne	M. Jens-Georg UNGER	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat / 3 ans	2012
	Danemark	M. Ebbe NORDBO	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2011
	Israël	M. David OPATOWSKI	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	Royaume-Uni	Mme Jane CHARD	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2011
Amérique latine et Caraïbes	Argentine	M. Guillermo Luis ROSSI	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat 3 ans	2012
	Brésil	M. Odilson RIBEIRO E SILVA	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012 ¹
	Costa Rica	Mme Magda GONZALEZ	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat 3 ans	2012
	Uruguay	Mme Beatriz MELCHO	CMP-2 (2007)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2010
Proche- Orient	Égypte	M. Safwat Abd-Elhamid EL- HADAD	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2011

¹ M. Odilson RIBEIRO E SILVA quittera son siège en mars 2010, à l'issue de la cinquième session de la Commission .

Région FAO	Pays	Nom	Désigné / confirmé par	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
	Soudan	M. Khidir GIBRIL MUSA	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	Syrie	M. Abdel-Hakim MOHAMMAD	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012
	Yémen	M. Abdullah AL-SAYANI	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
Amérique du Nord	Canada	Mme Marie-Claude FOREST	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2011
	États-Unis	Mme Julie ALIAGA	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012
Pacifique Sud- Ouest	Australie	M. David PORRITT	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	Nouvelle- Zélande	M. John HEDLEY	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	Vanuatu	M. Timothy Tekon TUMUKON	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012

ANNEXE 1B - Comité des normes – Remplaçants potentiels

Région FAO	Ordre	Pays	Nom	Désigné / confirmé par	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
Afrique	1	Cameroun	M. Marcel BAKAK	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2012
	2	Mali	Mme Fanta DIALLO	CMP-4(2009)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2012
Asie	1	Thaïlande	M. Udorn UNAHAWUTTI	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat / 3 ans	2012
	2	République de Corée	Mme Kyu-Ock YIM	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2011
Europe	1	Pologne	M. Piotr WŁODARCZYK	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2011
	2	Turquie	M. Birol AKBAS	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2011
Amérique latine et Caraïbes	1	Guatemala	M. Jaime SOSA LEMUS	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat / 3 ans	2012
	2	Jamaïque	Mme Shelia HARVEY	CMP-2 (2007)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2010
Proche- Orient	1	Irak	M. Basim MUSTAFA KHALIL	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2012
	2	Iran	M. Mohammad Reza ASGHARI	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2011
Amérique du Nord	Pour remplacer le Canada	Canada	M. Steve CÔTÉ	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2011
	pour remplacer les États- Unis	États-Unis	M. Nancy KLAG	CMP-2 (2007)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2010
Pacifique Sud-Ouest	pour remplacer l'Australie ou la Nouvelle- Zélande	Nouvelle- Zélande	M. Stephen BUTCHER	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2012
	pour remplacer le représentant des îles du Pacifique	Vacant				

Annexe 2

**ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS:
COMPOSITION ET REMPLAÇANTS POTENTIELS**

ANNEXE 2A - Organe subsidiaire chargé du règlement des différends – Composition

Région FAO	Pays	Nom	Désigné / confirmé par	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
Afrique	Côte d'Ivoire	M. Konan Lucien KOUAME	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2011
Asie	République de Corée	M. Young-Chul JEONG	CMP-1 (2006) CMP-3 (2008)	2 ^e mandat / 2 ans	2010
Europe	Turquie	M. Birol AKBAS	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2010
Amérique latine et Caraïbes	Colombie	M. Jaime CÁRDENAS	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2011
Proche- Orient	Libye	M. Bashir OTHMAN	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2010
Amérique du Nord	Canada	Mme Janet MACDONALD	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2011
Pacifique Sud-Ouest	Nouvelle- Zélande	M. John HEDLEY	CMP-1 (2006) CMP-3 (2008)	2 ^e mandat / 2 ans	2010

ANNEXE 2B - Organe subsidiaire chargé du règlement des différends – Remplaçants potentiels

Région FAO	Pays	Nom	Désigné / confirmé par	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
Afrique	Tanzanie	Mme Rose-Anne MOHAMMED	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2010
Asie	Chine	Mme Xiaoling WU	CMP-2 (2007) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat / 2 ans	2011
Europe	Pays-Bas	Mme Mennie GERRITSEN-WIELARD	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2011
Amérique latine et Caraïbes	Équateur	M. Francisco JACOBE ROBALINO	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2011
Proche- Orient	Liban	M. Charles ZARZOUR	CMP-3 (2008)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2010
Amérique du Nord	États-Unis	M. John GREIFER	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2011
Pacifique Sud-Ouest	Australie	M. Rob SCHWARTZ	CMP-2 (2007) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat / 2 ans	2011